**23ème ASSEMBLEE GENERALE**

**Jeudi 9 décembre 2021 de 19h à 20h30**

Palais de Rumine, salle du Sénat, Lausanne, Covid-Pass contrôlé à l’entrée du Palais

**PROCES VERBAL**

**Membres présents**

M-L Annaheim Lambert, C. Du Pasquier, G. Santschi, H. Vouga, M. Huguenot Lüchinger,

B. Dodge-Johner, N. De Spengler, M.Tadic, J-P Waber, N. Ryser Cretton, H. Lambert,

M. Vaucher, R. Simon, C. Devaud, C. Martinet, M. Kaufmann, D. Cornaz, N. Meylan, C. Rodrigues (19)

**Membres présents, en vidéo**

C. Richard, J.-N. Despland, K.Taliouridis(3)

**Membres voulant être présents en vidéo, avec pbl de lien découverts après coup**L. Michel, B. Eggermann, E. Vaquero, D. Söderström, I. Smadja, C. Schaffner, V. Progin (7)

**Membres excusés**

G. Ambresin, T. Bimpage, D. Cetlin, S. Cuenoud, F. Fretz-Tongue, I. Gothuey, <

R. Jeanneret, C. Krahenbuhl, S. Kratel Canellas, J. Lippens, G. Lo Piccolo, S. Mandriota,

F. Maneff-Lussu, A. Mares, S. Michel, L. Monod, L. Panayotopoulos, A-L. Serra, A. Vann-Nicollier, H. Vergnaud-Hagry, N. De Coulon

Muriel Kaufmann, co-présidente, ouvre la 23ème assemblée, remercie au nom du comité les membres présents et donne la liste des personnes excusées.
Elle précise que Nicolas Meylan va faire au mieux pour gérer la forme mixte présence et vidéo, la possibilité de suivre par zoom ayant dû être mise sur pied au dernier moment. (Nous vous prions d’excuser les problèmes de connexion découverts après).

Elle demande qui pourrait prendre le PV dans ses grandes lignes, en l’absence de Catherine Chollet. Myriam Huguenot-Lüchinger se propose, nous l’en remercions.

Muriel Kaufmann dit encore un petit mot concernant notre chère secrétaire, Catherine Chollet’, atteinte gravement dans sa santé, qui n’a de ce fait pas pu venir ce soir, mais qui continue malgré tout son travail pour l’EFPP et a préparé des documents pour la soirée. Elle lui adresse bien des pensées au nom de tous, rappelant que beaucoup la connaissent de longue date et savent son engagement et sa disponibilité.

**1. Approbation de l’ordre du jour, points à placer sous divers**

L’ordre du jour est accepté.

**2. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale extraordinaire du 04.06.2021**

Le PV est adopté à l’unanimité, sans modification.

**3. Démissions**

 M. Jaccaud, Lausanne

 M. Zellweger, Morges

 Acquièrent le statut de membres honoraires : I.Fischer Darbellay et C.Giddey

**4. Admissions des nouveaux membres certifiés**

B. Eggermann, membre certifié, section adulte, Montreux

H. Vouga, membre certifié, section enfants & adolescents, Montreux

Nous rappelons l’existence d’un espace membres sur le site de l’EFPP SR où l’on trouve certains documents dont le PV de l’AG. Les membres s’y inscrivent eux-mêmes. Cette inscription est ensuite validée par un membre du Comité. Cela sera reprécisé dans un courrier pour les nouveaux membres.

**5. Rapports :**

Vous pouvez trouver l’ensemble des rapports sur le site : <https://www.annuaire-membres-efpp.ch>

1. **Rapport des co-présidentes :** se trouve sur le site.
2. **Rapport des commissions :**

**Commission formation :** (cf rapport)présenté par N. Meylan

Pas de remarques

**Commission recherche :** (cf rapport)présenté par J.-N. Despland

Pas de remarques

**Commission Qualité :** (cf rapport) présenté par C- Rodrigues
Discussion : Le Dr Tadic interroge la pertinence d’avoir un autre représentant de l’EFPP en plus d’Anouk Gehret.

M. Kaufmann et C. Rodrigues répondent que la Dre Gehret se sent assez seule à la SSPP comme représentante de psychothérapeutes installés. Le Dr Tadic fait remarquer que la TFP est également reconnue dans les guidelines pour le traitement des troubles borderline et que les travaux scientifiques de TFP peuvent être utilisés pour étoffer notre position / penser des critères qualités propres à notre pratique.

**Commission Site Internet :** (cf rapport et documents)présenté par C. Du Pasquier et R. Simon
Discussion : Il serait peut-être intéressant de demander des offres alternatives. L’assemblée retient l’idée de faire appel à des professionnels

La maintenance du site doit être suffisamment aisée pour permettre des mises à jour fréquentes (à priori sur wordpress qui nous permet de faire directement nous-même des modifications).

Muriel Kaufmann propose de voter un budget maximal pour le site internet afin que le comité ait une certaine latitude pour avancer avec ce projet avant la prochaine AG.

**Commission éthique :** le comité n’a pas été sollicité pour un problème éthique.

1. **Trésorier et vérificateurs des comptes. Budget 2022 :**

D. Cornaz nous annonce que nos finances sont saines avec des dépenses moindres en 2021, probablement en raison du covid.

Charges annuelles autour des 25-30'000.-, revenus autour des 35'000.- notre situation financière nous permet donc d’investir près de 20'000.- pour des projets, notamment comme celui du site. Le capital est de 60'000.- environ actuellement, ce qui nous laisse hors taxation.

Discussion : Une membre questionne l’opportunité d’engager quelqu’un d’externe pour tenir la comptabilité considérant le travail croissant que cela représente.

Le Dr Cornaz trouve que la charge que cela représente demeure supportable pour un non-professionnel.

Les vérificateurs de compte, représentés par H. Lambert, remercient D. Cornaz pour son excellent travail et confirment la bonne tenue des comptes.

Discussion :G. Winterhalter relève l’important capital et le bilan bénéficiaire chaque année et propose d’éventuellement réduire la cotisation des membres.

D. Cornaz propose d’attendre de voir l’évolution de l’association avant de prendre des décisions (éventuels coûts de communications majorés, …)

M. Kaufmann propose également qu’il y ait une reconnaissance financière du travail du président du comité ainsi que des membres du comité ou que comme précédemment l’abonnement à une revue soit offert.

Il est proposé encore de faire un plan d’investissement, J-P. Waber et H. Lambert questionnent également l’opportunité d’un budget secrétariat, qui représente quand même un important travail.

Suite à la présentation des comptes, le budget de 7540.- est accepté à l’unanimité comme **budget maximal pour le site internet**. La commission site internet demandera encore une 3ème offre.

**6. Discussion et approbation des rapports, des comptes et du budget**Rapports, comptes et budget approuvés à l’unanimité des membres présents et des membres en zoom ; on considère que c’est une acceptation à la majorité (minimum 22 sur 29)

**7. Proposition de 2 changements statutaires :**Suppression de la cotisation pour les membres en formation et de la nécessité d’un parrainage préalable. Proposition alternative d’offrir un parrainage après l’admission à l’EFPP pour accompagner le membre en formation dans son cursus.

Cela implique les modifications suivantes :

Art. 5.3 : Membres en formation : Point 4. ~~Être parrainé par deux membres psychothérapeutes certifiés.~~
Art. 17 : Cotisations. Point 1 Les membres certifiés et les membres paient une cotisation annuelle dont les montants sont fixés par l’Assemblée générale. 2. Les membres en formation*,* les membres du comité en exercice sont exemptés de la cotisation.

Annexe au règlement - Pour les candidats au statut de membre en formation : Un parrain est proposé qui s’engage à suivre régulièrement le candidat qui souhaite devenir membre.

NB : il n’y a actuellement aucun membre en formation.

La suppression de la cotisation est votée à l’unanimité sauf 1 abstention des membres présents et par zoom.
La suppression des parrains comme condition d’entrée est également acceptée à l’unanimité sauf 1 abstention et 1 opposition des membres présents et par zoom.

**8. Proposition par le Comité d’un questionnaire (anonyme) sur la réalité de la pratique de la psychothérapie psychanalytique qui vous sera adressé avec les différents documents avant l’AG :**

N. Meylan présente ce questionnaire (disponible sur le site internet). Le but de ce questionnaire est d’avoir une meilleure représentation des pratiques des membres de l’EFPP afin de mieux défendre notre clinique.

Discussion : G. Santschi nous informe qu’un tel questionnaire n’a à sa connaissance jamais été réalisé à l’APPOPS. B.Dodge exprime l’inquiétude face aux problèmes de remboursement qui se profilent et l’importance de mieux connaître les pratiques de nos membres pour les défendre.

Proposition d’y ajouter une question sur le rapport au taux de travail ainsi qu’au point 9 le pourcentage d’activité pris en charge par l’AI et celui par l’ass. complémentaire.

Proposition de changer la question 10 (pourcentage de patient en « vrai travail analytique ») en une autre question (p.ex. quel pourcentage n’est pas dans une démarche analytique / proportion du travail qui est davantage de nature psychosociale ou psychiatrique) ou la supprimer. (NB : l’idée derrière cette question est de faire éventuellement un lien entre la fréquence des séances et la réalisation d’un « vrai travail analytique »).

Proposition de rajouter au questionnaire des questions sur la supervision.

**9. Ouverture d’une discussion sur l’acceptation de 2 à la place de 3 séances pour la certification EFPP en maintenant le nombre total de séances à 450. Question du divan ? Une psychothérapie faite auprès d’un membre certifié pourrait-elle être reconnue pour la certification EFPP ?**

En 2017 il a déjà été proposé de baisser la fréquence des séances de 3 à 2, ce qui a été refusé, au moment où le CPSR a diminué ses critères de 4 à 3 séances.

A l’EFPP suisse allemande, 2 séances par semaine suffisent si elles sont effectuées par un psychanalyste, pas de précision sur la question du divan.

A l’EFPP suisse italienne, 2 séances sont obligatoires, 3 recommandées, le divan est recommandé.

A l’EFPP Europe, 2 séances par semaine, auprès d’un psychothérapeute qualifié, pendant minimum 4 ans sont demandées

M. Kaufmann nous rend attentifs au fait que l’enjeu de l’autonomie de l’EFPP et de la transmission sont liées à cette question, et qu’il s’agit de peut-être mettre en valeur l’importance de la rencontre davantage que celle du cadre.

Se pose la question du divan (des psychothérapeutes non-psychanalystes de fait font des psychothérapies sur le divan).

Discussion : M.Tadic nous rend attentif au fait que la question devrait rester une question d’indication clinique et uniquement clinique. Il propose de reprendre la formulation faite par l’EFPP Europe.

M. Vaucher valide la nécessité que les thérapies menées par des membres certifiés de l’EFPP soient reconnues comme psychothérapie pour les membres adhérant à l’EFPP. Proposition de formuler comme « psychothérapie chez un membre certifié EFPP ou jugé équivalent » pour nous émanciper de la soumission à la société de psychanalyse.

Nina de Spengler trouve qu’il est important que l’EFPP se rende indépendante de la société suisse de psychanalyse.

J-P. Waber insiste sur la nécessité de nous définir de l’intérieur et d’occuper le terrain sur la scène politico-économique. En ce sens il est important que l’EFPP prenne de la force en intégrant des gens qui y sont réticents jusqu’à présent car ils la perçoivent comme trop proche de la société de psychanalyse.

J-N. Despland rappelle que la réalité clinique (1 séance par semaine ou 1 séance par 15 jours) reste une pratique clinique de psychothérapie psychanalytique bien qu’éloignée du cadre idéal de cure et que ce sont les enjeux de cette réalité clinique avec cette dimension psychanalytique que l’on doit défendre. En ce sens, il encourage également à une autonomisation par rapport à la SSPsa.

Ces propositions seront votées à la prochaine AG.

**10. Intensification de la présence de l’EFPP sur le plan de la formation et sur le plan politique, perspectives 2022 :**

 Point non discuté lors de l’AG.

**11. Elections statutaires : Comité**

 **Candidature de nouveau (x) membre (s) et retour aux statuts (5 membres minimum) ? Ou prolongation du statut exceptionnel avec Comité à 4 membres jusqu’à la prochaine AG ?**

J-N. Despland quitte l’institution l’année prochaine, s’installera à Lausanne et serait candidat au Comité de l’EFPP pour 2023.

Personne ne se propose comme membre pour rejoindre le comité.

Le comité est autorisé à poursuivre avec 4 membres jusqu’à la prochaine AG.

**12. Divers :**Aucun

Lausanne, le 10 avril 2022 M.Kaufmann et C.Rodrigues

 Coprésidentes